



Jean-François Prévost
Professeur de droit à Paris V-René-Descartes, avocat à la cour

« La concurrence joue pour l'intégralité des risques sociaux »

Cessons de faire référence à la jurisprudence. Sortons du domaine de la croyance quasi religieuse, et appliquons les textes. Or ceux-ci sont clairs, à condition d'avoir la patience de suivre le véritable jeu de l'oié des renvois d'article de loi en article de loi. Depuis que les deux directives de 1992 ont été transposées en droit interne, il n'y a plus à finasser : la concurrence joue à partir du premier euro pour l'intégralité des risques sociaux (maladie, retraite, accidents du travail et chômage). Les régimes de base sont visés, au même titre que les régimes complémentaires. La loi autorise désormais les sociétés d'assurances, les institutions de prévoyance et les mutuelles à pratiquer les opérations d'assurance-maladie

branche entière, à condition de bénéficier d'un agrément administratif.

Il suffit de dire cela pour passer pour un hérétique qui s'attaque au caractère sacré de notre modèle social. Pourtant, l'abolition du monopole de la Sécu ne vise pas à remettre en question les droits acquis, mais, au contraire, à les conforter. En effet, les directives de 1992 affirment la nécessité de maintenir la protection sociale à un niveau élevé. Pour obtenir le droit d'exercer sur le territoire de l'Union européenne, les organismes assureurs doivent offrir les mêmes remboursements et les mêmes prestations que ceux qui sont garantis par la Sécu.

Aujourd'hui, les juges refusent purement et simplement d'appliquer

les textes. « Vous ne croyez tout de même pas que nous allons nous laisser dicter la loi par Bruxelles ? » m'a lancé voilà quelques années le président de la cour d'appel de Montpellier. Tant que les tribunaux persisteront dans ce refus, la situation actuelle perdurera. Et ceux qui choisiront, comme la loi leur en donne le droit, de se désaffilier de la Sécu risquent fort d'être poursuivis et condamnés. Jusqu'à ce que des dizaines de milliers de nos concitoyens en fassent autant. Jusqu'à ce que l'un de nos dirigeants ait enfin le courage d'expliquer que, oui, le monopole est caduc, mais que les Français seront aussi bien couverts. Et que, si les assureurs font bien leur boulot de gestionnaires, les cotisations baisseront peut-être. ●